

## **L'égalité, une utopie ?**

### **Introduction**

L'égalité, et en particulier celle des femmes et des hommes, constitue-t-elle une utopie ? Ce numéro refermé, on serait tenté de le penser. À travers les contributions de caractère théorique et les analyses factuelles portant sur les divers lieux du monde ici évoqués, on éprouve le sentiment d'une permanente reconstruction des formes de la domination masculine. On ne peut cependant ignorer le mouvement de l'histoire. Celle-ci ne se reproduit jamais à l'identique. Les relations des femmes et des hommes se transforment, parce que les sociétés changent et parce que les femmes sont des actrices majeures des mutations politiques, sociales et culturelles.

Le concept de genre prend à cet égard une importante vertu heuristique. Il permet d'historiciser et de contextualiser les identités de sexe et, partant, les modes de relations entre les femmes et les hommes dans une situation donnée. Les études féministes, notamment dans le champ de l'histoire et de la sociologie, ont en effet montré comment ces identités, c'est-à-dire l'image qu'on a de soi en tant qu'appartenant à une catégorie socialement identifiée et la perception qu'en ont les autres, varient selon les sociétés et, dans chacune d'entre elles, en fonction des époques et des circonstances présidant à des relations spécifiques avec les « autres » (Yuval-Davis 1997). Ce qui est vrai pour les étrangers dans un pays, pour les personnes dont la couleur de peau, la religion ou l'orientation sexuelle sont différentes de la majorité ou de la norme admise, l'est plus encore pour les femmes et les hommes. Les identités de sexe sont en effet fortement assignées dans toutes les sociétés, en même temps que susceptibles de mutations et de recompositions.

À travers ce numéro des *Cahiers du Genre*, on verra se dégager quelques-unes des transformations à l'œuvre. Certaines sont le résultat d'interrogations sur le fonctionnement de nos sociétés, occidentales notamment, à la recherche de la construction de l'égalité dans un contexte post-marxiste. Celui-ci a permis l'autonomisation et la légitimation de luttes contre des discriminations échappant au social *stricto sensu*. Les féministes (femmes mais quelques hommes aussi) avaient de longue date dénoncé les catégories de sexe comme le résultat d'une construction philosophique, juridique et donc politique. Or le sexe comme objet de distinction est aujourd'hui si souvent englobé dans d'autres dénonciations de catégorisations aux fins de discriminations qu'il n'est pas inutile d'en montrer, à travers des exemples contemporains, la spécificité comme l'originalité, parfois tragique, parfois porteuse de l'espoir de voir émerger de nouveaux modes de relations entre les femmes et les hommes, qui conduiraient à démarginaliser les premières.

L'une des questions fondamentales est celle de la nature des multiples résistances qui se dressent sur le chemin d'une égalité revendiquée (Lister 1997). Les moyens pour y parvenir sont par ailleurs complexes et controversés (on l'a vu à travers le débat français sur la parité). Il est probable que le débat n'est pas prêt d'être épuisé, sauf à effacer, ce qui est un improbable, les catégories de sexe. Certes, les théories dites *queer* s'y essaient. Mais elles aussi en reviennent toujours à cette dichotomie du sexe biologique, même si c'est pour y introduire un « trouble » qui permet à des hommes et des femmes de refuser l'assignation sociale à leur sexe attribué (Butler 1990). Les résistances aux changements sont d'autant plus fortes qu'elles ne sont pas seulement le fait des hommes. Des femmes aussi résistent ou hésitent face à des changements, dès lors que la tradition, issue d'un mode patriarcal, les protège contre la domination des hommes.

Les *Cahiers du Genre* ont pris le parti de solliciter deux types de contributions. Celles qui ouvrent ce volume s'attachent aux débats qui, depuis deux décennies, occupent de part et d'autre de l'Atlantique, la question de l'égalité prenant en compte les discriminations autres que celles liées à l'appartenance à une classe sociale. Les suivantes traitent, à partir de situations

nationales, des difficultés de la mise en œuvre de politiques d'égalité, de leur détournement parfois, et du rôle des mouvements sociaux de femmes.

La contribution de Joan Scott, l'une des théoriciennes américaines du concept de genre, ouvre ce volume. Elle revient, en le situant notamment dans le contexte du débat juridique et politique américain, sur la réflexion qui traverse son dernier ouvrage (1998) : comment revendiquer l'égalité au nom de la différence dès lors qu'on la demande au nom d'un « groupe » justement perçu comme « différent » ? Comment résoudre la tension entre le droit de l'individu dans sa singularité et sa reconnaissance comme membre d'une « minorité » dès lors que l'appartenance à celle-ci est productrice de stigmates et donc de discriminations ?

Historienne, spécialiste de l'histoire française, Joan Scott nous dit que si l'égalité constitue un principe, son interprétation est contingente, toujours sujette à redéfinition. De la même façon, les identités collectives (de « race », de religion par exemple, mais aussi de sexe) ne constituent pas des invariants mais des productions sociales. Partir des « identités de groupes » pour corriger les inégalités à travers des actions dites positives est à cet égard à la fois utile et dangereux. Dangereux, parce que ces identités méconnaissent la complexité de la personne singulière. Utile cependant parce que, si elles s'inscrivent dans un moment de l'histoire, de telles actions, de nature politique donc relatives, peuvent contribuer à corriger des inégalités dont sont victimes les membres de « minorités ».

Les femmes, certes, ne sont pas une « minorité » puisqu'elles sont, dans presque toutes les sociétés nationales, une majorité de la population. Elles constituent cependant statistiquement une entité globalement discriminée, sinon toujours en droit, du moins dans les faits. Mettre en place des politiques destinées à corriger les effets d'une construction sociale n'implique donc pas *a priori* de céder à un quelconque naturalisme. Mais encore convient-il de savoir que ces politiques ne peuvent être que contingentes et inscrites dans un moment de l'histoire.

Anne Phillips analyse les apports et les limites de la politique identitaire. Cette dernière s'enracine dans les critiques adressées

aux théories universaliste et assimilationniste qui font abstraction des différences entre les individus. À ses yeux, en revendiquant l'égalité dans la différence, la politique identitaire a mis à nu, à juste titre, les discours postulant l'existence d'un « nous » unifié : on ne saurait sous-estimer l'hétérogénéité des situations en fonction du genre, de la « race », de la sexualité, de l'âge, des origines ethniques ou culturelles, et donc la diversité des regroupements qui en découlent.

Néanmoins, l'identité d'un individu ne se résume jamais à l'une de ces catégories : les femmes se subdivisent selon leur « race », âge, sexualité, etc., les migrants selon leurs racines géographiques, linguistiques ou religieuses. Par ailleurs, en incitant à prendre en compte les inégalités culturelles, les discours sur la différence ont eu pour effet de minimiser la tension entre égalité politique et *inégalité* économique, de « naturaliser » les inégalités matérielles.

Dans le cas des femmes, la crainte de l'assimilation au modèle masculin s'est trop souvent traduite par une acceptation des sphères d'activité distinctes entre hommes et femmes, voilant par là même les conséquences de la division sexuelle du travail et de la ségrégation de l'emploi quant aux discriminations dont les femmes sont l'objet sur le plan économique et social. La notion d'*empowerment*, dont l'accent porte sur l'implication des individus ou des groupes marginalisés dans le processus de décision, participe de cette dynamique en ce qu'elle met entre parenthèses les racines économiques des différences entre les groupes, faisant en quelque sorte oublier que la démocratisation reste une coquille vide lorsqu'elle ne s'attaque pas aux rapports de pouvoir entre riches et pauvres.

La communication de Virgínia Ferreira opère un lien entre les textes de Scott et de Phillips, d'une part, et les contributions traitant de cas nationaux. L'auteure examine le déséquilibre entre la prolifération des politiques en faveur de l'égalité des chances, à l'échelle internationale comme à l'échelle nationale, et leur faible degré de mise en application. Certes, les ONG, grâce à la technique du *lobbying*, sont parvenues à exercer une influence indéniable auprès des organisations intergouvernementales, tant en ce qui concerne l'adoption de mécanismes

institutionnels pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes que le développement de projets concrets dans ce domaine. Elle souligne toutefois que nombre de ces derniers ont échoué pour avoir insuffisamment pris en compte la marginalisation économique des femmes et les rapports de pouvoir entre les sexes.

Ces propos font écho aux considérations de Phillips sur le traitement des inégalités — même si l'*empowerment* apparaît à Ferreira comme un levier possible pour assurer de nouvelles ressources économiques aux groupes jusque-là minorisés dans le débat politique. Ce qui la frappe, c'est que les acquis en matière d'égalité des chances sont surtout de nature politique, tant il est vrai que les ressources matérielles et humaines nécessaires pour donner corps à la réduction des inégalités restent partout largement insuffisantes.

Cela tient notamment au mode d'instauration des politiques dites de *mainstreaming*. Intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques publiques est apparu comme le moyen de produire de l'égalité en prenant partout en considération la dimension du genre. Le problème est que l'application de cette orientation résulte davantage d'initiatives individuelles de femmes insérées dans l'appareil d'État que d'une volonté concertée des acteurs politiques. L'insuffisance de moyens consentis tient aussi aux résistances des échelons bureaucratiques intermédiaires, à la dilution des responsabilités découlant d'une telle approche, parallèlement à l'abandon fréquent des dispositifs légaux mis en place par les gouvernements nationaux — au prétexte de la nature transversale de ces mesures.

Pour que les promesses avancées ne restent pas lettre morte, la seule solution réside, conclut Ferreira, dans la mobilisation des femmes et leur volonté de s'imposer, au niveau national *et* local, comme des actrices directes de l'élaboration et de la mise en application des politiques d'égalité des chances.

Accroître la participation des femmes aux processus de décision, notamment politiques, tel est aussi un des moyens pensés, comme de nature à mieux prendre en considération l'égalité. Partant du constat du très faible pourcentage de femmes élues en Italie, Alisa Del Re s'interroge quant à elle sur les facteurs

qui ont contribué à proroger une telle marginalité, en dépit de mesures institutionnelles qui laissaient augurer un changement dans les rapports sociaux de sexe en politique.

L'examen des fluctuations quant à la proportion d'élues depuis la seconde guerre mondiale — surtout au sein du Parti communiste italien (PCI) — montre que la meilleure représentation féminine relevée sous telle ou telle législature provenait moins d'une sensibilité accrue des appareils politiques à la nécessité de prendre en compte les intérêts des femmes, notamment en les incluant dans les instances de décision, que de préoccupations purement électoralistes.

Cela peut expliquer que l'effondrement des partis politiques traditionnels (Démocratie chrétienne et PCI), au début des années 1990, n'ait en rien entraîné une modification du paysage politique en termes de genre : les nouvelles formations (Ligue du Nord, Forza Italia, Alliance nationale) se sont au contraire avérées peu enclines à promouvoir la présence des femmes, et les attentes suscitées par l'opération « Mains propres » quant à un renouvellement de la classe politique n'a en rien contribué à affaiblir les préjugés en la matière.

La prolifération des instances chargées de mettre en œuvre une politique d'égalité des chances n'a pas inversé cette tendance. Il est vrai que leurs compétences tendent à se superposer et donc à s'annuler, que leurs orientations, souvent contradictoires, ont entraîné une relative paralysie de l'action politique dans ce domaine et que la faible implication des femmes élues dans les batailles relatives aux intérêts spécifiques des femmes n'ont pas arrangé les choses.

Toutefois, le contraste est surprenant entre cette situation — qui s'est traduite par le recul de la représentation féminine lors des élections de 1996 et 2001 par rapport à 1993 — entre ce « constat désolant » et les capacités innovantes dont les femmes ont fait preuve dans le champ politique et social au cours de la même période. En témoigne la multiplication des séminaires politiques en direction des femmes, à l'échelle locale ou régionale, qui visent à promouvoir des formes de gouvernance inédites et qui font écho à la culture de réseau impulsée par des femmes soucieuses d'assurer un lien entre le monde associatif,

celui de la formation et de l'entreprise, et de s'appuyer sur les protagonistes des changements sociaux dans tout le pays. En témoigne aussi l'introduction de lois sur les temps des villes qui ont fait école dans toute l'Europe et qui visaient initialement à introduire une autre conception des rapports sociaux au quotidien.

Au cœur de la réflexion d'Éléonore Lépinard figure justement la question des temps sociaux. Sphère publique et sphère privée s'interpénètrent en effet en permanence, imposant de penser simultanément temps de travail salarié, temps familial, temps de formation, temps de l'action politique ou temps pour soi. L'analyse du contenu des politiques publiques préconisées par les « bureaux des temps » récemment mis en place en France et qui s'inspirent de l'exemple italien sert de support à son propos.

Voici dix ans, les Italiennes de Modène avaient mis en avant des perspectives très novatrices quant à l'articulation entre ces divers temps, postulant qu'aux temps de travail, de loisir et de repos, il faut ajouter le temps de la reproduction dédié aux personnes dépendantes et assumé essentiellement par les femmes. Contestant la centralité du travail salarié, une telle approche avait l'avantage de critiquer la dichotomie traditionnelle entre public et privé, ainsi que la non-intervention de l'État dans les inégalités qui sous-tendent les rapports de sexe au sein de la sphère privée (Phillips 2000).

Or, force est de constater que, dans les priorités fixées aujourd'hui par les « bureaux des temps » en France, la prise en compte des rapports sociaux de sexe se trouve reléguée au second plan, au profit d'autres priorités telle que la rationalisation des emplois du temps en lien avec la flexibilité du travail salarié ou la lutte contre les inégalités socio-économiques en général — le tout dans le cadre d'un débat qui se technicise en portant de plus en plus sur la gestion des déplacements urbains, l'évitement des files d'attente et des embouteillages, etc.

D'actrices de premier plan, les femmes deviennent les « premières bénéficiaires » des réaménagements proposés — la notion de conciliation, souvent invoquée, venant à point pour

rappeler leurs fonctions maternelles et éducatives, ce qui, bien loin de questionner la séparation public/privé, tend au contraire à la reproduire en faisant l'impasse sur les assignations sexuées. À l'évidence, une telle reformulation du problème posé initialement vide les revendications avancées par les Italiennes, notamment l'idée selon laquelle le temps reproductif est un temps social, qui ébranle la conception de la citoyenneté prévalant dans le système politique libéral. Même s'il est vrai que la question des crèches a constitué un élément important du débat premier sur les temps sociaux en France, et s'il s'agit d'un point non négligeable concernant le plein accès des femmes à la citoyenneté, l'absence de discussion sur la division du travail dans la sphère privée augure mal des retombées que pourraient avoir, en France, les initiatives des « bureaux des temps » quant à l'éradication des inégalités de sexe.

Les trois communications qui ferment ce dossier nous mettent au cœur de situations de crises, de révolutions et de conflits militaires. Farhad Khosrokhavar revisite l'Iran vingt ans après la révolution islamique. À partir d'une enquête sur le terrain et une connaissance intime de l'Iran, il mesure le chemin parcouru par les femmes depuis 1979 et l'émergence d'une nouvelle génération sur la scène sociale et politique. Ce n'est pas d'abord en tant que femmes que de nombreuses Iraniennes avaient adhéré à la révolution islamiste, mais pour s'opposer à l'ancien régime. Cette révolution a non seulement été marquée par l'obligation du port du tchador dans l'espace public, mais surtout par une série de mesures qui ont fait reculer les droits des femmes, notamment au plan civil.

Or, en même temps, les Iraniennes ont investi le système éducatif et, aujourd'hui, sont plus nombreuses que les hommes à accéder à l'Université. Outre le fait que parmi celles que l'auteur appelle les « mères » — c'est-à-dire celles qui ont vécu le changement de régime — on trouve, notamment chez les intellectuelles, des actrices de la lutte pour l'égalité juridique des femmes et des hommes, nombre de jeunes femmes aspirent à une évolution de leur statut juridique et social.

Pourtant, les aspirations en faveur de l'égalité des sexes ne parviennent pas à se transformer en mouvements sociaux. Cela

tient à la fois au contexte politique global issu d'une longue histoire d'oppression, aux conflits de générations, aux tensions entre classe populaire et classe moyenne, à l'opposition entre femmes laïques et femmes musulmanes, aux ambivalences des hommes — sans compter la résistance des conservateurs islamistes à toute transformation dans ce domaine. Il convient en outre de ne pas ignorer la difficulté des « modernisateurs » de l'islam à intégrer dans leur projet l'émancipation juridique des femmes.

Le texte que nous donne Nadine Puechguirbal sur l'Afghanistan retrace le processus qui a conduit les Nations unies, sous la pression notamment des ONG, à prendre en considération les femmes, au-delà de leur statut de victimes, dans les actions de rétablissement de la paix et la reconstruction d'un pays ravagé par la guerre. Elle s'interroge, à partir de ce cas précis, sur les conditions de la mise en œuvre, sur le terrain, des intentions affichées au plus haut niveau — l'Afghanistan constitue un cas d'école d'autant plus intéressant que les femmes de ce pays, avant l'ère des Talibans, étaient très présentes dans la vie politique, sociale et administrative.

On notera avec intérêt que Puechguirbal, en même temps qu'elle prépare une thèse sur ce sujet, est fonctionnaire au sein des Nations unies, où elle travaille actuellement sur la question de l'intégration des femmes dans les processus de paix. Elle vit donc au quotidien ce que Ferreira analyse de son côté et se trouve directement confrontée la mise à l'épreuve des deux concepts d'*empowerment* et de *mainstreaming*. Les Afghanes pourront-elles se construire comme des actrices du devenir du pays ? L'auteure en doute.

Convient-il d'être optimiste et de penser que les mouvements de femmes peuvent peser sur le devenir d'une société au sortir d'un conflit ? Le dernier mot sera à Jules Falquet, qui traite de l'étonnant mouvement de femmes salvadorien dans la période d'après-guerre. Étonnant parce que radical et revendiquant le qualificatif de féministe en dépit d'un passé récent qui laissait difficilement prévoir une telle évolution. Nombreuses sont les Salvadoriennes qui ont participé aux douze années de conflit armé qu'a connu ce pays, beaucoup d'entre elles ont milité dans

les organisations populaires ou pacifistes, presque toutes ont été touchées par les violences de la guerre. Leurs attentes de se voir remerciées pour leur implication aux côtés des partis politiques et des mouvements révolutionnaires se verront toutefois sévèrement déçues au moment de la démilitarisation. Non seulement elles feront figure de « viennent ensuite » quant aux aides accordées aux ex-combattants, non seulement la seule voie qui leur sera indiquée sera celle du retour au foyer, mais elles seront confrontées à une augmentation des violences, notamment dans la sphère domestique.

C'est dans ce contexte qu'émergera un mouvement novateur de femmes qui refusent de se replier sur leur rôle de mères, affirment leur autonomie vis-à-vis des partis et réclament d'être entendues dans le processus de paix. Composite quant à ses assises sociales et aux courants d'idées qui le traversent, ce mouvement, s'appuyant sur des groupes très divers mais capables de se concerter, saura faire valoir ses exigences économiques et politiques, face à une gauche et un FMLN<sup>1</sup> jugés frileux. Décidées à « apprendre le féminisme », ses membres participeront aux élections de 1994 au travers d'une plate-forme unitaire qui saura associer toutes les catégories sociales de femmes et n'hésitera pas à se poser des questions tabous jusque-là, telles que la dépénalisation de l'avortement ou le choix des préférences sexuelles.

Contre le monopole des partis, seront revendiquées de nouvelles façons de faire de la politique et une forme de pouvoir différente, qui incluent la vie quotidienne et le domaine réputé privé, et qui apportent des réponses aux problèmes que rencontrent une majorité de femmes en matière de survie économique, de violences domestiques ou de santé mentale. Par-delà certaines ambiguïtés ou tendances à l'essentialisme (parler des femmes en général, parce que ce sont des femmes), ce qui frappe l'auteure, c'est le caractère subversif de ce mouvement qui est apparu comme l'un des principaux acteurs de l'après-guerre au Salvador, et comme un élément-clé de la démocratisation du pays.

---

<sup>1</sup> Front Farabundo Marti pour la libération nationale.

À ce dossier sur le thème de l'égalité s'ajoutent deux autres contributions. Celle de Geneviève Cresson, publiée en « hors-champ », porte sur le recours à la démarche de médiation familiale — consistant à faire intervenir un tiers, présenté comme neutre, dans une situation de conflit pour inciter les parties adverses à trouver un terrain d'entente — dans les cas de violence conjugale. Des points de vue fort contradictoires opposent à ce sujet les médiateurs entre eux. Les un(e)s estiment qu'il s'agit là d'une procédure souhaitable, en toute circonstance, au motif que cela permet de rétablir un dialogue ne pouvant qu'être bénéfique à l'enfant. Les autres sont hostiles à une démarche obligeant la femme d'un ex-époux violent à maintenir des liens pouvant s'avérer dangereux pour elle — si ce n'est pour l'enfant.

Cresson montre que ces postures antagoniques recouvrent une appréhension antinomique des rapports sociaux de sexe. Les détracteurs de la démarche de médiation dans les cas évoqués insistent sur les inégalités sociales et culturelles en vertu desquelles ce sont les femmes, presque toujours, qui sont victimes de violences conjugales, qui placent un grand nombre d'entre elles en situation de dépendance matérielle et les rendent d'autant plus démunies face aux pressions dont elles sont l'objet de la part de l'appareil judiciaire et de leur entourage. Ceux qui présentent la médiation comme allant de soi voient au contraire dans les conflits internes au couple, autant de situations singulières, à traiter au cas par cas.

La mise en évidence, par eux, des droits du père s'appuie sur un principe de neutralité dont Cresson souligne combien il peut être préjudiciable pour les intérêts et pour l'intégrité physique de la femme. C'est la raison pour laquelle les médiateurs qui prennent en compte l'inégalité de pouvoir entre les acteurs adoptent une démarche que l'on peut qualifier de féministe en faisant preuve d'empathie à l'égard des femmes violentées et en ne mettant pas *a priori* leurs déclarations en doute. L'auteure, en accord avec une telle attitude, souligne qu'il en va de la sécurité des femmes concernées, et de leur droit à des services appropriés de la part de la société.

Le texte de Pierre Bourdieu, publié dans la rubrique « Documents », reprend une communication faite par ce dernier lors d'un séminaire du GEDISST<sup>2</sup>, en 1994, et reproduite dans notre revue (sous son ancienne formule). Il nous a paru bien-venu de rééditer un texte où il dialogue avec des travaux de recherche portant sur le champ des rapports sociaux de sexe, à partir de sa théorie sur la domination symbolique et des thèses qu'il a développées dans *La domination masculine*.

**Françoise Gaspard et Jacqueline Heinen**

### Références

- Butler Judith (1990). *Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity*. New York, London, Routledge.
- Fraser Nancy (1997). *Justice Interruptus. Critical Reflections on the « Postsocialist » Conditions*. New York, London, Routledge.
- Lister Ruth (1997). *Citizenship. Feminist Perspectives*. London, Mac Millan Press.
- Phillips Anne (2000). « Espaces publics, vies privées ». In Collectif, *Genre et politique. Débats et perspectives*. Paris, Gallimard / Folio.
- Scott Joan W. (1998). *La citoyenne paradoxale*. Paris, Albin Michel.
- Yuval-Davis Nira (1997). *Gender and Nation*. London, Sage

---

<sup>2</sup> Groupe d'études sur la division sociale et sexuelle du travail.